

République Togolaise



Caisse Nationale de Sécurité Sociale- CNSS

PROJET HOPITAL DE REFERENCE SAINT PEREGRIN

Dossier d'Appel d'Offres

**ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE
D'EQUIPEMENTS POUR LA MATERNITE ET LA
NEONATOLOGIE**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

PROJET DE CONSTRUCTION DE L'HOPITAL DE REFERENCE SAINT PEREGRIN

EQUIPEMENTS MATERNITE ET NEONATOLOGIE

DC N° _____ /

Date :.....

Ce cahier des charges s'inscrit dans la mise en place du nouvel hôpital Saint Pérégrin à Lomé, au Togo. Ce nouvel hôpital de référence apporte une offre de soins de qualité au bassin de population local tout en restant abordable. Cet hôpital a pour ambition de devenir une référence au Togo à l'image des hôpitaux occidentaux grâce à des équipes médicales et soignantes d'excellent niveau de formation et une accréditation des personnels et des équipements.

L'hôpital, actuellement en construction, se situe à Lomé sur la commune de Agoenyive, à l'intersection entre la nationale 1 et la rocade principale. L'accès routier est excellent depuis le port de Lomé.

L'offre de soins de cet hôpital de référence se déploie sur le Grand Lomé (1 500 000 habitants). La fréquentation prévisionnelle en maternité est de 12 accouchements par jour dont 20% de césarienne.

La maternité sera classée niveau 2 :

- Prise en charge des grossesses à risque modéré,
- Prise en charge des nouveau-nés nécessitant une surveillance particulière mais pas de soins en réanimation.

Dans le cadre de ce projet, ce cahier des charges a pour but de présenter aux différents fournisseurs d'équipements pour la maternité et la néonatalogie les besoins de cet établissement ainsi que ses attentes. L'ouverture de l'hôpital étant prévue pour le premier trimestre 2020, chaque fournisseur recevant ce document se devra d'émettre une offre dans les six (6) semaines suivant la date de réception du cahier des charges.

Le présent document regroupe les clauses techniques particulières décrivant les prestations attendues. Lui est joint un cahier des clauses administratives particulières.

1. Besoins à couvrir

1.1. Les différents lots

Voici la liste non détaillée des différents lots concernés par ce document :

- Deux (2) couveuses fermées de transport destinées à accueillir des nouveaux nés nécessitant une prise en charge importante et qui seront transférés en urgence vers un autre établissement, les premiers soins y seront administrés et leur ventilation y sera assurée ;
- Trois (3) tables radiantées ouvertes pour réaliser les premiers soins sur les nouveaux nés ainsi que les premières prises de paramètres ;
- Deux (2) appareils de photothérapie pour le traitement des ictères ainsi que deux (2) bilirubinomètres,
- Deux (2) respirateurs pour ventilation néonatale,
- Deux (2) tire-laits électriques.

Chaque lot décrit ci-après représente un **lot indissociable**. Chaque fournisseur sera susceptible de candidater pour tout ou partie de ces lots et sera libre de proposer plusieurs variantes pour chaque lot qui seront étudiées indépendamment. Maintenant, chacun des lots va être décrit plus en détail.

1.2. Lot n°1 : couveuses de transport

Comme listé plus haut, ce lot concerne deux (2) couveuses fermées de transport équipées afin d'assurer :

- Le maintien à une température de 37°C de l'enfant avec un système de contrôle et d'alarme intégré,
- Une protection suffisante au milieu extérieur,
- La régulation de l'humidité au sein de la couveuse,
- Le passage d'éventuelle tubulures (ventilation, perfusion, ...),
- Le transport en toute sécurité du nouveau-né vers un autre établissement dans une ambulance.

Pour chaque offre seront détaillés les paramètres suivants :

- Echelle de température (minimum et maximum atteignable),
- Dispositif de contrôle de température,
- Précision du contrôle de température,
- Uniformité de la température,
- Niveau sonore,
- Fréquence des alarmes et leur nature (sonore, visuelle),
- Paramétrage des alarmes,
- Types d'alarmes : liées à la température, une défaillance technique, ... ;
- Poids total de l'équipement,
- Tension d'alimentation,
- Autonomie hors-tension,
- Taille de l'équipement,
- Autres paramètres disponibles (contrôle de l'oxygène par exemple),
- Options disponibles.

L'offre pourra également contenir les éléments suivants :

- Un système de ventilation et d'oxygénation du nouveau-né,
- Un moniteur multiparamétrique adapté,
- Un système d'aspiration des sécrétions pour l'enfant intubé.

A défaut d'intégrer les éléments précédents dans l'offre, la solution proposée devra être compatible avec l'ensemble des dispositifs de ce type présents sur le marché.

1.3. Lot n°2 : tables radiantées ouvertes

Comme listé plus haut, ce lot concerne trois (3) tables radiantées ouvertes permettant d'assurer :

- La réalisation des premiers soins sur le nouveau-né,
- Le maintien à bonne température de celui-ci avec un système intégré de contrôle et d'alarme,

- La réalisation des premières prises de paramètres (poids, ...),
- La réalisation de perfusion.

L'offre contiendra au minimum les éléments suivants : la table, la lampe chauffante ainsi des potences pour d'éventuelles perfusions ou tubulures.

Pour chaque offre seront détaillés les paramètres suivants :

- Echelle de température (minimum et maximum atteignable),
- Dispositif de contrôle de température,
- Précision du contrôle de température,
- Uniformité de la température,
- Niveau sonore,
- Fréquence des alarmes et leur nature (sonore, visuelle),
- Paramétrage des alarmes,
- Types d'alarmes : liées à la température, une défaillance technique, ... ;
- Poids total de l'équipement,
- Tension d'alimentation,
- Taille de l'équipement,
- Options disponibles.

1.4. Lot n°3 : appareils de photothérapie et bilirubinomètres

Comme listé plus haut, ce lot concerne deux (2) appareils de photothérapie ainsi que de deux (2) bilirubinomètres permettant de confirmer l'ictère en cas de suspicion et de le traiter efficacement. Le système de photothérapie proposé pourra être ouvert ou fermé mais comportera au minimum la table ou le lit permettant d'accueillir le nouveau-né.

Pour chaque offre seront détaillés les paramètres suivants :

- Durées de traitements,
- Température pendant le traitement,
- Flux lumineux,
- Uniformité du flux lumineux,
- Longueur d'onde de la lumière bleue utilisée,
- Paramétrage des temps d'exposition,
- Durée de vie des tubes de lumières bleues,
- Moyens de contrôle de la température ou de la puissance absorbée,
- Tension électrique,
- Niveau sonore,
- Taille et poids de l'équipement,
- Options disponibles.

Chaque appareil proposé devra également être fourni avec des lunettes ou bandeaux de protection pour les nouveau-nés. Quant aux bilirubinomètres, leur mode de fonctionnement, leur fiabilité/précision ainsi que leurs besoins en éventuels consommables sera précisé.

1.5. Lot n°4 : respirateur pour ventilation néonatale

Comme listé plus haut, ce lot concerne deux (2) respirateurs pour ventilation néonatale permettant d'assurer la ventilation du nouveau-né en cas de difficulté d'adaptation à la vie extra-utérine. Il disposera d'un mélangeur d'air et d'oxygène. **Ce respirateur devra pouvoir utiliser comme source d'oxygène un concentrateur d'oxygène.**

En variante, il serait intéressant de proposer une solution intégrant respirateur néonatal et concentrateur d'oxygène.

Pour chaque offre seront détaillés les paramètres suivants :

- Maximum et minimum du flux d'air,
- Contrôle de la pression,
- Contrôle de la concentration en oxygène,
- Contrôle de la pression inspiratoire (PIP) et de la pression expiratoire positive (PEEP),
- Système d'alarme,

- Tension d'alimentation,
- Autonomie de la batterie (si existante).

1.6. Lot n°5 : tire-laits électriques

Comme listé plus haut, ce lot concerne deux (2) tire-laits afin d'aider la mère à nourrir le nouveau-né. Toutes les caractéristiques techniques du dispositif proposé devront être listés.

2. Fourniture, installation et maintenance

La manutention, la livraison et l'installation font partie du marché. Chaque fournisseur retenu devra livrer, installer et mettre en service son matériel.

2.1. Modalités de livraison

Pour tous les dispositifs, la livraison sur le site de l'hôpital devra être prise en charge par le fournisseur et ses modalités seront incluses dans l'offre et dans l'incoterm utilisé (version Incoterms® 2010). Cette livraison devra pouvoir être effectuée pendant le premier trimestre 2020, la date exacte sera déterminée avec l'architecte en charge du projet. Le fournisseur fournira toutes les indications quant aux délais d'expédition des produits, les délais de livraison et la durée du processus de dédouanement à Lomé au Togo. Les modalités de réception des appareils devront également être décrites. Il est ici rappelé que l'acheteur (CNSS du Togo) est exonéré de taxes et droit de Douanes du fait de son statut.

2.2. Prestation de mise en service

Chaque fournisseur s'engage à fournir avec chaque offre un projet d'installation des équipements proposés et prendra en charge cette installation au moment de la livraison. Chaque proposition doit inclure l'ensemble des équipements nécessaires pour un fonctionnement optimal y compris les accessoires liés à l'installation.

Il incombera au fournisseur de :

- Réceptionner sur place les colis, déballer les équipements, les assembler et les vérifier ;
- Monter et installer les dispositifs,
- Assurer les liaisons et interfaces informatiques entre les équipements fournis et ceux déjà installés,
- Remettre en état tout bien détérioré pendant l'opération,
- Coordonner l'ensemble des opérations et de gérer les sous-traitants éventuels.

Il incombera à l'Organisme acheteur de :

- Mettre à disposition l'alimentation électrique,
- Assurer que les locaux soient conformes à l'installation des équipements de l'offre de base.

Chaque fournisseur prendra rendez-vous avec l'ingénieur biomédical pour convenir d'une date de mise en service. Pendant cette mise en service, le fournisseur précisera la liste des essais ou contrôles qui devront être réalisés et formera les utilisateurs. Chaque fournisseur devra proposer un planning de livraison, d'installation, de mise en service et de formation dans leur offre.

2.3. Formation

Le fournisseur inclut dans sa réponse la méthode, le lieu et le coût de formation de deux ingénieurs ou techniciens, salariés de l'acheteur, afin qu'ils soient en mesure d'effectuer les maintenances et réparations de premier niveau à la demande du fournisseur. La formation sur site sera appréciée. L'intervention d'un ingénieur ou d'un technicien de l'acheteur n'exonère en aucun cas le fournisseur de ses engagements.

Le fournisseur proposera également une formation spécifique pour chaque équipement aux futurs utilisateurs afin d'assurer la bonne utilisation de ceux-ci.

Une formation relative au nettoyage et à la désinfection de ces appareils sera également proposée au personnel de l'hôpital.

2.4. Garantie et maintenance

Essentielle dans toutes les offres qui seront reçues et point d'évaluation important. Voici une liste, non exhaustive, des informations relatives à ce sujet qui devront être fournies :

- La période de garantie,
- L'existence d'une hot line et ses disponibilités,
- Le nombre de maintenances préventives annuelles prévues,
- Le nombre de contrôles qualité prévus,

- La présentation d'éventuels sous-traitants ou partenaires pouvant intervenir au nom du fournisseur,
- Le lieu de départ d'une équipe technique et les délais d'intervention **assurés** sur site,
- Le lieu de départ des pièces détachées et les délais de livraison sur site **garantis** (comprenant les délais : d'expédition, de livraison au Togo, de dédouanement et de livraison sur site),
- Les garanties de délais de remise en service d'un appareil,
- La possibilité de stocker sur site certaines pièces détachées usuelles ou certains dispositifs de rechange,
- Le taux de disponibilité annuel **garanti** d'un appareil,
- Les extensions de garantie à la suite d'une intervention curative.

Pour chaque équipement d'une offre, le fournisseur devra inclure une période de garantie d'au moins un an à partir de la première utilisation. Pendant la période de garantie des équipements, ceux-ci seront considérés comme étant sous la garantie **totale** du fournisseur et les interventions seront entièrement à sa charge (pièces, main d'œuvre, déplacement, ...). Les maintenances préventives seront également comprises pendant la période de garantie.

En cas de panne, seront précisés les modalités éventuelles de prêt pour assurer la continuité de l'offre de soin ou la possibilité éventuelle de stocker au sein de l'hôpital des équipements de réserve qui ne seront utilisés que dans ce cas précis.

La fréquence des maintenances préventives sera également précisée. Chaque fournisseur sera responsable de la maintenance, qu'il la réalise lui-même ou la délègue à un tiers. Après une intervention, l'équipement accomplira sa fonction initiale dans les mêmes conditions de fonctionnement et de sécurité.

2.5. Pénalités en cas de non-respect des engagements

En cas de non-respect des engagements vis-à-vis des délais de livraison, des délais d'intervention, des délais de remise en service, ou du taux de disponibilité annuel, des pénalités seront appliquées. Ces pénalités prendront en compte la perte d'activité liées à l'indisponibilité des équipements et l'impossibilité dans certains cas de prendre en charge en urgence des patients dont la vie est en jeu. Chaque fournisseur proposera ses modalités usuelles de pénalités en cas de non-respect des engagements. Ces modalités seront discutées au cas par cas en fonction de chaque type d'appareil proposé.

2.6. Présentations des partenaires locaux ou distributeurs

Si l'un des aspects décrit ci-dessus venait à être réalisé par un partenaire ou distributeur du fournisseur contacté, il devra être clairement identifié et présenté dans l'offre. Sa capacité à remplir les missions qui lui seront déléguées devra être prouvée et le fournisseur répondant à l'appel d'offre est responsable de la qualité d'intervention de ses intervenants extérieurs. S'il s'avère que l'un de ces intervenants n'est pas capable de mener à bien ses missions, le fournisseur s'engage à assurer lesdites missions et à prendre en charge les coûts supplémentaires que cela implique.

3. Caractéristiques attendues des équipements

3.1. Normes : marquage CE, certification FDA, autres

Afin d'assurer la qualité des équipements et pour faciliter une stratégie d'accréditation de l'hôpital dans le futur, seront privilégiés le ou les équipements proposés qui bénéficient de marquages reconnus tel que le marquage CE ou une accréditation par la FDA. Le prestataire précisera pour chaque équipement et chaque consommable les marquages, normes, agréments et certifications dont il dispose et fournira une copie de ces documents pour chaque dispositifs inclus dans l'offre.

3.2. Interfaces et protocoles de communication disponibles

3.2.1. Interfaces Homme Machine

Pour assurer une utilisation optimale de l'équipement, les points suivants doivent être pris en compte :

- Ergonomie et facilité de prise en main des appareils,
- Manuel d'utilisation en français ou en anglais.

3.2.2. Interfaces électroniques

Il convient également de lister toutes les interfaces électroniques disponible :

- Ports Ethernet (avec norme et débit spécifié) liaison WIFI, Bluetooth, RS232, USB, etc. ;
- Alimentation sur un courant ondulé alimenté par batterie et panneaux solaires.

4. Critères d'évaluation

Chaque fournisseur répondant à l'appel d'offre sera évalué en fonction des critères suivants par ordre d'importance :

- La qualité des engagements pris pendant la période de garantie et pour la maintenance,
- Le coût global de possession et d'usage (dispositifs, consommables, maintenance, ...),
- Les caractéristiques techniques et fonctionnelles des dispositifs,
- L'ergonomie et la facilité d'utilisation des solutions proposées,
- Les certifications disponibles,
- La présence du fournisseur en Afrique de l'Ouest et au Togo,
- Le respect du planning de mise en service de l'hôpital Saint Pérégrin.

Chaque fournisseur ayant émis une offre recevra une réponse, qu'elle soit retenue ou non. Les fournisseurs dont les offres seront retenues seront invités à présenter leur dossier devant le groupe projet en charge de l'implantation de l'hôpital.

5. Réponse attendue

Pour chaque solution proposée par les fournisseurs, il conviendra de fournir :

- Des renseignements sur le fournisseur et le constructeur si différents,
- L'étendue de la prestation,
- **Le coût complet et détaillé sur 8 ans de la fourniture, du transport, de l'installation, de la maintenance et des consommables ;**
- Le descriptif des logiciels associés,
- La documentation technique de tous les dispositifs proposés,
- Les contraintes d'utilisations (hygrométrie, température, traitement de l'air, ...),
- Le contrat de maintenance et la durée de garantie,
- La liste des pièces détachées à stocker sur place et le volume de stockage à prévoir,
- L'expertise du fournisseur sur des projets similaires en Afrique et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest,
- Des références de clients en Afrique et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest pour des dispositifs similaires avec possibilité de les contacter,
- Les conditions de vente,
- Les délais de mise en œuvre de la solution,
- La charge de travail de mise en œuvre,
- Les documents officiels de marquage CE, d'accréditation FDA ou de toute autre accréditation ;
- Les manuels utilisateurs,
- Les procédures de désinfection et d'entretien,
- Tout autre document technico-commercial pouvant appuyer l'offre.

Tous les documents demandés devront être fournis en français par défaut. Si les documents n'existent pas dans cette langue ou ne peuvent être traduits, ils pourront être fournis en anglais. Aucun document fourni dans une autre langue que le français ou l'anglais ne sera pris en compte.